

## Conditions Générales sprl Seynaeve Rudi

- 1 Sauf conventions expresse agréées par écrit de notre part les conditions générales ci-dessous énoncées, régiront les rapports avec le client qui déclare en avoir pris connaissance et les avoir acceptées.
- 2 Les conventions conclues avec nos délégués, nos représentants ou avec leurs agents doivent, pour être valables, être ratifiées par notre direction qui engage seule notre société.
- 3 Nos prix sont toujours donnés sans engagements et sont révisibles suivant les modifications de nos usines, postérieures à la réception de nos offres ou confirmations de commandes. Nous nous réservons le droit de vous facturer au prix définitif basé sur le montant qui nous aura été porté en compte par le fournisseurs/fabricant. Toutes modifications incombent à l'acheteur, y compris celles trouvant leurs origines dans les imports, -taxes, droits d'entrée, fluctuation de cours, etc..
- 4 Les délais de livraison ne sont pas de rigueur et ne sont jamais formellement garantis. Ils sont donnés à titre d'indication. Les retards ne peuvent en aucun cas justifier de la part du client, soit l'annulation de la commande, soit la résolution de celle-ci. En aucun cas nous ne serons tenus de devoir payer une indemnité quelconque du chef retard.
- 5 Si l'exécution de nos obligations se trouve empêchée par une cause étrangère, notamment par cas fortuit ou force majeure, l'exécution du contract sera suspendue si l'obstacle n'est que temporaire et éteinte si l'obstacle est définitif.
- 6 Sauf stipulation contraire, le montage n'est pas compris dans la livraison. Nos marchandises se conforment le plus possible aux dimensions et descriptions de nos prospectus. Nous nous réservons cependant le droit de les changer sans préavis suivant les modifications jugées nécessaires par nos fournisseurs/fabricant.
- 7 Aucun retour généralement quelconque de marchandises n'est accepté sans notre accord écrit préalablement.
- 8 Quelle que soit la destination des marchandises et les conditions de la commande, la livraison est réputée effectuée dans nos usines et entrepôts avant l'expédition, sauf conventions contraires expresse agréées par écrit de notre part. La livraison est effectuée soit par la remise directe au client, soit par simple avis de mise à disposition, soit par la délivrance des pièces dans nos usines et entrepôts à un expéditeur ou transporteur désigné par le client ou à défaut de cette désignation, choisi par nous.
- 9 Les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur, même en cas de vente-franco-destination. Les prix de transport sont remis à titre de renseignement et sans engagement de notre part. Les marchandises restent notre propriété jusqu'à paiement complet du prix d'achat. L'acheteur est néanmoins tenu de la perte même par cas fortuit ou de force majeure.
- 10 Toute réclamation sera faite endéans les 8 jours de la réception des marchandises qui, à défaut, seront considérées comme agréées par l'acheteur. Si nous remarquons un défaut ou une erreur, notre responsabilité se limitera à enlever et remplacer ce qui ne serait pas conforme à la commande ou aurait fait l'objet d'une erreur de notre part et sans que l'acheteur puisse réclamer des dommages et intérêts.
- 11 La t.v.a. en vigueur ou à venir est à charge du client.
- 12 Nos factures sont réputées agréées par le client, à défaut d'avoir fait l'objet d'une réclamation écrite, dans un délai de 8 jours à date de leur envoi.
- 13 Nos factures sont payables comptant, conforme selon - A payer avant : /../..  
Toutes réclamations seront faites endéans les 8 jours de la réception de la facture. Toute contestation par rapport à la facture sera soumise au tribunal qui est seul compétent du siège social du vendeur-reparateur. A partir du jour de son échéance toute facture non payée rapportera un intérêt de 15% sans mise en demeure. Aussi en cas de non paiement d'une facture à l'échéance, une indemnité forfaitaire de 20% sera due sur le montant des facture impayées avec un minimum de €49,48 , de droit et sans mise en demeure. Nous acceptons des chèques sous réserve de bonne fin. Les marchandises restent notre propriété jusqu'à paiement complet du prix d'achat.
- 14 Lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, nous nous réservons le droit, même après livraison partielle d'un bien, d'exiger de l'acheteur les garanties que nous jugeons convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire nous donne le droit d'annuler entièrement ou en partie le bien.
- 15 En cas de non-paiement d'une facture à l'échéance, nous nous réservons le droit d'exiger le paiement immédiat de toutes factures non encore échues.
- 16 L'acceptation de traites en paiement ne peut en aucun cas donner lieu à une novation de dette.
- 17 Au cas où le contract de vente serait résilié, un dédommagement de 40% sera dû.
- 18 Notre garantie sur toute marchandise livrée ne s'étend pas au déjà de la garantie normale de nos usines. Les frais de déplacement et de montage, lors du remplacement de pièces défectueuses, seront portés en compte à l'acheteur. Les dommages résultant de défaut ou de toute autre cause ne nous serons pas imputables. L'exécution de nos obligations de garantie est subordonnée à l'obligation de l'acheteur de régler nos factures dans les 8 jours compter de la date de facturation.
- 19 Au cas où marchandises, services réparations sont livrés par tiers, toute condition de garantie sera aboile.
- 20 Tous les appareils seront vendus avec le label CE à partir du 01/01/1996, avec les obligations et droits qui en résultent pour vendeur et acheteur. Balance(s) avec marque de fermeture détériorée doit être revérifiée par la metrologie, et cela a l'initiative et à charge du propriétaire du matériel.
- 21 Les marchandises livrées restent la propriété du fournisseur/fabricant jusu'au paiement total du prix par le client. Loi sur la faillite art.101
- 22 En cas d'annulation de la commande, la personne qui commande sera toujours tenue à payer les depences et frais déjà faits, qui sont fixe forfaitairement à 25% au minimum du prix de la commande entière. Il appartient au fournisseur de réclamer de dommages intérêts séparés supplémentaires.
- 23 Les marchandises se trouvant en notre possession sont de convention expresse, consituées en gage et affectées au paiement, même pour des prestation antérieures.
- 24 Si, à la requête de la personne qui commande, la facture est rédigée au non d'un tiers, la personne qui commande reste individuellement et solidairement responsable du paiement, et est tenu à respecter tous les engagements résultant de ces conditions générales de vente. Si cette commande est passée par une société, l'administrateur, éventuellement les administrateurs reste(nt) individuellement et solidairement responsables avec cette société.
- 25 Le Sr.Net Software est licencié comme un produit indépendant. Le software ne peut pas être utilisé sur plus qu'un appareil ou par plus d'utilisateurs simultanés que permis par ce software. Le software est "en usage" sur un appareil quand celui-ci est chargé dans la mémoire temporaire (c.a.d. la mémoire RAM) ou dans la mémoire permanente (comme le disque dur, un CD-ROM ou un autre support d'enregistrement) de l'appareil concernant.
- 26 Droits de propriété: Le SR.Net Software et la Documentation sont protégés par les droits de propriété intellectuelle. SR.Net Software Development et les Distributeurs officiels de développement de logiciels possèdent et conservent tous droits, titres et intérêts dans et en rapport avec le logiciel et la documentation, incluant tous droits d'auteur, droits de brevet, droits sur la marque et autres droits de propriété intellectuelle. Par votre possession, installation ou usage du Software ou de la Documentation aucun droit intellectuelle ou titre en rapport avec le Software et la Documentation vous est transféré et vous obtenez en rapport avec le Software et la Documentation, seuls les droits expressement mentionnés dans le présent accord. Toutes les copies du Software et de la Documentation requises en vertu du présent accord, sont sous réserve des dispositions du présent accord et doivent contenir les mêmes droits de propriété que les inscriptions originaux du Software et de la Documentation.
- 27 Responsabilité: cvba Seynaeve Rudi n'est pas responsable pour:
  - pour manquements dans le fonctionnement des programmes du Software livré, résultant de l'incompatibilité avec le hardware.
  - pour dommages, de toute nature, causé en fournissant des données inexacte et /ou incomplètes par le client.
  - pour dommages (direct ou indirect) résultant de défauts dans le fonctionnement d'autre Software que celui fourni par le cvba Seynaeve Rudi, même pas si ceux sont liés en quelque sort avec le logiciel fourni, ou en résultant de déficiences dans le fonctionnement du matériel (hardware).
  - n'est pas responsable pour dommages indirecte comme perte de données, l'indisponibilité de données, perte de recettes, perte de profit ou toute augmentation de frais généraux.
  - en aucun cas l'entière responsabilité du sprl Seynaeve Rudi peut dépasser le montant réel qui a été payé pour le Software livré, si la responsabilité prouvé se posera.
- 28 sprl Seynaeve Rudi indique l'acheteur (loueur) que la livraison et l'usage du hard- et software se fait en condition de paiement à la date prévu ( ../.. ). En défaut de paiement à la date prévu l'accès et l'usage d'un nombre d'éléments du software sera bloqué automatiquement jusqu'à la date de paiement.
- 29 Tribunaux compétents, Droit applicable  
Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application de la convention est de la compétence exclusive des tribunaux de Veurne  
Les dispositions de la convention sont soumises au droit belge